

Bruxelles, le 28 janvier 1972

INTERVENTION DU PRESIDENT Malfatti A LA REUNION  
DE LA COMMISSION POLITIQUE LE 27 JANVIER 1972 A 10 h.

Au cours d'un échange de vues avec la commission politique du Parlement européen sur les perspectives de la Communauté en prévision d'une conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté élargie, le président Malfatti, après avoir relevé qu'une orientation certaine se précise pour que le sommet se tienne avant l'automne prochain, a affirmé :

"La Commission a déclaré dès le mois d'août dernier qu'elle fera en vue du sommet toutes les propositions qu'elle jugera utiles. Je puis vous dire dès maintenant que les réflexions de la Commission en vue de cette importante échéance sont déjà en cours et qu'elles se traduiront certainement par un document".

Evoquant ensuite le premier des sujets de la conférence au sommet projetée, à savoir la relance de l'union économique et monétaire, facteur essentiel de la stratégie de développement de la Communauté, le Président a précisé :

"Il est évident que nous ne devons pas attendre le sommet pour remettre en marche la machine. Tel est l'objectif des propositions du 12 janvier dernier de la Commission, sur lesquelles j'espère que le Conseil se prononcera favorablement en février. Mais il ne s'agit pas seulement de remettre en route le mécanisme de l'union économique et monétaire compromis par la crise monétaire de l'an passé. L'expérience de 1971 nous enseigne qu'il est indispensable de s'acheminer vers une réalisation plus incisive de l'union économique et monétaire. La Commission estime qu'il est indispensable d'attendre du sommet l'impulsion politique nécessaire pour atteindre cet objectif.

La relance de l'union économique et monétaire doit s'accompagner de la relance des politiques communes, comme par exemple les actions structurelles et sociales dans l'agriculture, la politique régionale, une politique commune industrielle, une politique commune en matière de science et de technologie, une politique commune de l'environnement (...). Un excès de juridisme ou de nominalisme, qui consiste souvent en simples disputes sur la base juridique des actes, nous empêche de progresser dans plusieurs secteurs. Que l'on songe à la politique industrielle et à la recherche scientifique dans le domaine non nucléaire. La majeure partie des politiques communes qui doivent être mises en oeuvre débordent à certains égards du champ d'application et des secteurs prévus par les traités en vigueur. Au sommet les Dix devraient donc prendre des engagements précis pour permettre à la Communauté de se donner les objectifs, les pouvoirs et les instruments nécessaires".

Quant au deuxième sujet du sommet, celui du rôle de la Communauté dans le monde, M. Malfatti en a analysé les trois aspects essentiels : la contribution de la Communauté au développement des relations économiques internationales (avec l'important chapitre des relations avec les Etats-Unis et le Japon), les relations avec les pays de l'Est, le rôle de la Communauté à l'égard des pays en voie de développement.

S'arrêtant enfin au troisième thème du sommet, qui est celui du renforcement institutionnel de la Communauté élargie, il a déclaré :

"En ce qui concerne l'évolution à plus ou moins brève échéance des structures institutionnelles communautaires (avant d'avoir parvenu à une phase de "gouvernement européen"), les orientations générales de la Commission comportent trois points fermes :

- Proposer un accroissement réel des pouvoirs du Parlement européen et d'autre part œuvrer pour qu'à cet accroissement fasse suite et corresponde l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct et secret.
- La Commission considère d'autre part qu'il faut sauvegarder et renforcer la capacité de décision et l'efficacité du Conseil. Les propositions sur le tapis sont diverses et je rappellerai en particulier la création de ministres européens. C'est un problème complexe qui doit être approfondi et médité avant que la Commission se prononce à ce sujet. Ceux-là même qui proposent la création de ministres européens ne sont pas unanimes quant à leur rang et à leurs fonctions.
- La singularité et l'originalité de la construction communautaire doivent être préservées. En conséquence il faut sauvegarder le rôle et le caractère politique de la Commission, dont les tâches, et avant tout le droit d'initiative et le rôle de gardienne des traités, restent indispensables dans cette opération d'unification européenne.

En résumé, sans préjudice de la nécessité de préserver et de décanter l'équilibre institutionnel prévu par les traités, les premiers problèmes à résoudre dans une réforme institutionnelle sont ceux de l'efficacité décisionnelle et du contrôle démocratique. La Commission estime pouvoir fournir, en particulier sur ce dernier point, toute une gamme de contributions et d'initiatives".

Des travaux sont déjà en cours à cet effet dans le cadre de la Commission, qui tire également parti du concours d'un groupe de personnalités indépendantes présidé par le professeur Vedel, dont la contribution lui sera présentée pour le 1er avril.

Le président Malfatti a conclu en ces termes :

"La Commission prévoit de pouvoir présenter en mai prochain des propositions formelles sur la base de ce rapport et de ses propres réflexions. Le Parlement européen pourrait en discuter à sa session de juin ou à la rigueur à celle de juillet, c'est-à-dire en temps utile pour présenter ses observations avant le sommet.

Je puis aussi dire que la Commission consacrera à la fin de février ou au début de mars une séance à l'ensemble des problèmes institutionnels, de manière à être prête en avril à arrêter ses propres propositions en se fondant aussi, comme je l'ai dit, sur le rapport Vedel".

---